

## Mémento

### Rédaction

VOS CORRESPONDANTS

Le Loroux-Bottereau et Le Landreau : Christine Comte,  
02 53 97 64 55, pascal.comte@free.fr

Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles : Sylvain Petit, 06  
86 08 70 35, sylvainp7@yahoo.fr.

### La Remaudière

Associations, acteurs locaux... n'hésitez pas à contacter la rédaction  
pour annoncer des événements ou passer des communiqués.  
Tél : 02 40 36 04 30, hsm@publihebdos.fr.

### Services d'urgences

Infirmiers :

Le Loroux-Bottereau : CIL au 02 40 33 87 12 ou 06 19 95 22 68.  
Divatte-sur-Loire : M. Carette, au 02 40 03 64 38.

Le Landreau : Mmes Carteron-Luneau et Lefalher, au 02 40 06 46 06.

Médecin : appeler le 15 (Samu) pour l'information.

Pharmacie : appeler le 32 37 (serveur vocal).

## Sur votre agenda

### SÈVRE ET LOIRE

**Job dating le 3 mars à Saint-Julien-de-Concelles.** Pour faire face aux difficultés de recrutement dans un territoire de plein emploi, le Groupement d'employeurs Loire et Sèvre organise son premier job dating le vendredi 3 mars, de 9 h à 12, à la salle Saunier, à Saint-Julien-de-Concelles. Objectif : rencontrer des candidats qui recherchent un emploi saisonnier dans la vallée maraichère, en viticulture, horticulture, sous serres... Des CDD saisonniers de 2 à 8 mois seront proposés, en fonction des postes et des demandes des adhérents du Groupement.

**Baby-sitters : rencontre le 4 mars.** Matinée de rencontre entre parents et baby-sitters, samedi 4 mars de 10 h à 12 h 30 au centre socioculturel, situé 2 route Félix Praud à Saint-Julien-de-Concelles. Informations sur : jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr.

### Lire en pages Vignoble

## Communes : leur solution pour garder un médecin

Osons réaliser  
**ENSEMBLE**

votre  
projet  
immobilier



12 rue des Forges - 44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Tél. 02 40 03 74 94 - www.lorouximmobilier.com

RÉF : LLI 2230 SA



**LE LANDREAU**  
Prix hors honoraires : 240 000€

RÉF : LLI 2231 AF



**LE LOROUX-BOTTEREAU**  
Prix hors honoraires : 270 000€

RÉF : LLI 2232 AF



**LE LOROUX-BOTTEREAU**  
Prix hors honoraires : 525 000 €

RÉF : LLI 2159 AF



**ST-JULIEN-DE-CONCELLES**  
Prix hors honoraires : 103 000€



Christian Croyal, Christiane Delfosse, Michel Soulard et Martine Thomas, respectivement président, administratrices et directeur du centre socioculturel Loire-Divatte.

## ASSOCIATION. « Tout et n'importe quoi se dit sur le centre socioculturel »

Menacé de fermeture, le centre socioculturel Loire-Divatte maintient la pression sur les élus. Il appelle à un nouveau rassemblement le 8 mars.

### SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

La mobilisation pour dénoncer la mort programmée du centre socioculturel Loire-Divatte ne faiblit pas. Depuis la décision du bureau communautaire de la communauté de communes de Sèvre et Loire\* de ne pas reconduire la subvention de 259 000 € à la fin de l'année 2023, décision qui signifie la fermeture du centre à cette date, la structure, basée à Saint-Julien-de-Concelles, multiplie les actions. Dernière en date : une plaquette réalisée par des bénévoles a été adressée avec un courrier explicatif à tous les élus du territoire. Le document explique par le menu ce que fait le centre et comment il fonctionne.

### « Rétablir la vérité »

« C'est une façon de rétablir la vérité, car tout et n'importe quoi se dit sur le centre socioculturel », commente Christian Croyal, président de l'association.

A commencer par la manière dont sont utilisées les ressources « validées par le commissaire aux comptes », rappelle Christiane Delfosse, administratrice et trésorière. « Les charges des salaires pèsent 64 % du budget qui est de 610 000 €.

Et non 80 % », rappelle Michel Soulard, directeur du centre qui compte 17 salariés.

Pour ces responsables, les élus n'ont pas pris « la mesure » dont fonctionne la structure et surtout l'importance de son rayonnement sur le territoire. « Le centre, ce n'est pas qu'un conseil d'administration. C'est 70 bénévoles derrière qui représentent l'équivalent de 4 équivalents temps plein. Ce sont aussi 4 780 bénéficiaires et entre 600 à 900 personnes qui passent la porte chaque semaine », détaillent le président et le directeur.

Deux responsables qui « soupçonnent les élus d'avoir pris une décision sans avoir été éclairés ». « Il y a des conseillers municipaux qui ont appris la décision au centre », souligne le directeur. « Cela pose question sur le fonctionnement démocratique et la gouvernance », commente le président.

### Une feuille de route

Le centre socioculturel ne comprend d'autant pas cette décision que la CCSL avait demandé à la structure d'élaborer une feuille de route pour l'automne 2022, dans laquelle il lui était signifié d'élargir son travail sur le périmètre des

11 communes. Et de concentrer ses actions sur le lien social et l'investissement citoyen, son cœur de métier. « On a répondu à la commande, y compris sur le fait d'élargir l'intervention sur les 11 communes », précise le directeur.

La Caf, partenaire financier à hauteur de 25 %, « était même prête à accompagner le centre pour avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire », ajoute le président. « Je rappelle que le fait de ne pas intervenir sur les communes de l'ex-CCV (Ndlr : communauté de communes de Vallet), n'était pas de notre fait. C'était écrit dans la convention validée par les maires », poursuit le président d'un conseil d'administration, dont l'affaiblissement a été pointé du doigt par les élus.

« Le conseil d'administration est composé non pas de 4 mais de 7 personnes », rappelle Christian Croyal. Nombre auquel il faut ajouter trois élus des communes, membres de droit ; la présidente de la CCSL, le maire du Landreau et un adjoint de Saint-Julien-de-Concelles. « Si on arrive à si peu de personnes, c'est lié aux locaux, dossier sur lequel on est depuis 2012. Avec des programmistes, on a travaillé

sur trois plans différents. Des administrés lassés ont démissionné, faute de réponse des élus », déplore Christian Croyal.

### Appel à un rassemblement le 8 mars

Pour le centre socioculturel Loire-Divatte, la décision de non-reconduction de la convention, « tombée comme un couperet », cache une raison politique. « Celle pour les élus de ne pas avoir la main sur une structure dont l'essence même du projet est l'autonomie », commentent les administrés d'un centre qui entend se battre.

Une pétition a été lancée. Elle a recueilli plus de 4 000 signatures. Le centre socioculturel a demandé à sa fédération un accompagnement « pour trouver une solution ». Pour maintenir la pression, le centre appelle aussi à un rassemblement le 8 mars prochain, date du prochain conseil communautaire.

De son côté, la Caf, partenaire « mis devant le fait accompli », fustige le président, a proposé une rencontre avec la CCSL.

\* Tous les maires ont signé la fin du conventionnement sauf le maire du Loroux-Bottereau.

● Hervé PAVAGEAU

## Sur votre agenda

### SÈVRE ET LOIRE

**Trois nouvelles communes reconnues exposées aux risques d'inondation.** Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire qui date de 2001 est en cours de révision par les services de l'Etat. Le PPRI de la Loire en amont de Nantes va intégrer trois communes supplémentaires bordant le marais de Goulaine. Ainsi les communes du Loroux-Bottereau, Le Landreau et La Chapelle-Heulin s'ajoutent au PPRI qui comprenait déjà les communes de Haute-Goulaine, Basse-Gou-

laine, Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Le Cellier, Oudon, Ancenis, Saint-Géréon, Vair-sur-Loire et Loireauxence. Les trois communes ajoutées appartiennent à un territoire qui risque d'être directement impacté en cas de débordement puisque le fonctionnement hydraulique du marais via des pompes est corrélé à celui de la Loire. Les seize communes sont exposées aux risques de débordement, de submersion et de ruissellement des eaux.